

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-108** **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2026, le jeudi 7 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 30 avril 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN**

**Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 70 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 79**

**Étaient présents et ont pris part au vote :** Daniel FABRE, Daniel GUEUR (à partir de la délibération n°2026-077), Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Sylvie SONNERY, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMECCIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Sylvaine SELLY, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Lionel KLINGLER, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Élisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI (jusqu'à la délibération n°2026-077), Franck VOLLAT, René GOUHIER, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Patrick PARPETTE, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2026-098), Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Morgan CORNEFERT, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-073), Estelle BARBARIN, Cécile VIGIER, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Éric BEAUFORT.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir :** Liliane FALCON (à Christian de BOISSIEU), Philippe BROYER (à Daniel FABRE), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Alexia MACREZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Florence RIESSER (à Émilie LAGRUT), Patrick MILLET (à Marcel JACQUIN), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Nathalie MICOLAS).

**Étaient excusés et suppléés :** Mireille MARTINEZ (par Sylvaine SELLY), Emmanuel SIMONNET (par René GOUHIER), Béatrice DALMAZ (par Patrick PARPETTE), Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY).

**Étaient excusés :** Serge GARDIEN, Éric GAILLARD.

**Étaient absentes :** Marine PELISSIER, Claire RAMONDOT.

**Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour le Collectif "Viarhônga de Léman à Lyon" et l'Escampette**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, indique qu'un comité de suivi et de valorisation de la Viarhônga est coordonné à l'échelle du tronçon Léman-Lyon par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné en tant que cheffe de file. Les intercommunalités riveraines de la véloroute peuvent adhérer au collectif pour participer aux actions collectives de mise en tourisme de l'itinéraire entre Léman et Genève. La CCPA participe à cette démarche des Comités du pilotage et des Comités techniques Viarhônga et Léman-Lyon.

Par ailleurs, le groupement de commande dit de la Grande Dombes a abouti en 2025 à la définition d'une voie cyclable reliant la « Voie Bleue » et la Viarhônga, à déployer par chaque collectivité membre du projet commun appelé « L'Escampette ».

Il convient de désigner deux personnes (un titulaire et un suppléant) pour le mandat 2026-2032, en tant que représentants de la CCPA pour le collectif Viarhônga, Léman-Lyon et pour le groupement « L'Escampette ».

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE :

- M. Patrick MILLET, en tant que titulaire
- M. Alexandre NANCHI, en tant que suppléant

pour représenter la CCPA au sein du Collectif "Viarhônga de Léman à Lyon" et l'Escampette.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 MAI 2026*

*Publiée le 13 MAI 2026*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

**Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN**

